



CUQ-TOULZA

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le 03/08/2026
ID : 081-218100766-20260803-DECISION2026_12-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DÉCISION DU MAIRE N°2026/12 DU 03/08/2026

Demandes de subventions - Rénovation église (2^{ème} tranche)

Monsieur le Maire de Cuq-Toulza (Tarn),

Vu la délibération n°2026/09 en date du 30 mars 2026 listant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Considérant le projet de rénovation de l'église Notre Dame de la Nativité ;

Vu l'arrêté portant attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux à la commune de Cuq-Toulza, en date du 24 mai 2022, accordant une aide de l'État de 82 157,00 € pour les travaux de l'église Notre Dame de la Nativité, dont 52 558 € ont déjà été versés pour la 1^{ère} tranche ;

Considérant la deuxième tranche de travaux, à hauteur de 84 786,00 €HT, selon les devis suivants :

<i>Entreprise</i>	<i>Objet des travaux</i>	<i>Montant (€HT)</i>
CHARLY GENIN	Rénovation couverture église	55 816,00
BERTRAND MILO FAÇADES	Rénovation façade église	28 970,00
Total opération		84 786,00

DECIDE

De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Tarn au titre du Fonds de Développement Territorial (FDT) ;

De solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Occitanie au titre du Fonds Régional d'Intervention (FRI) ;

D'arrêter le plan de financement suivant :

Financements	Taux sollicité	Montant
Etat (DETR) - <i>Solde</i>	35 %	29 599,00 €
Conseil départemental (FDT)	30 %	25 435,80 €
Conseil régional (FRI)	15 %	12 717,90 €
Autofinancement	20 %	17 033,30 €
TOTAL		84 786,00 €

A Cuq-Toulza, le 03 août 2026.

Le Maire,
M. Jean-Claude PINEL

